AGILIANCE
AUDIT

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

Exercice 2023
(01/01/2023 - 31/12/2023)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 17 RUE DU VAL – 25 510 PIERREFONTAINE LES VARANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS - CHATEAU SAGEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHATEAU DES FARFADETS- CHATEAU SAGEY à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré, le 8 Avril 2024
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée

AGILIANCE AUDIT
2 rue de la Croix de la Mission
25660 SAÔNE
audit@agiliance.fr
Siren 818 047 987
TVA FR 32 818 047 987

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 23	NET 22	PASSIF	NET 23	NET 22
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	52 850,70 €	19 378,50 €	33 472,20 €	41 576,71 €	Report à nouveau	114 122,78 €	99 998,96 €
					SIGREP Landresse	6 760,24 €	-4 043,41 €
					Commune Pierrefontaine	53 719,46 €	40 816,08 €
					Commune laviron	-2 596,32 €	-518,93 €
					SIVOS Reverotte	40 660,36 €	31 467,01 €
					EVS	-3 484,58 €	-3 484,58 €
Cautions	50,00 €		50,00 €	50,00 €	Subventions d'investissements	25 217,43 €	32 813,49 €
					Réserves	0,00 €	0,00 €
Autres titres	0,00 €		0,00 €		Résultat de l'exercice	-36 187,52 €	44 946,81 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**52 900,70 €**	**19 378,50 €**	**33 522,20 €**	**41 626,71 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**198 211,85 €**	**241 995,43 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	2 253,74 €	1 276,85 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	28 502,88 €	18 583,96 €	9 918,92 €	46 319,42 €	Dettes fournisseurs	48 523,21 €	60 141,12 €
Autres créances diverses	103 423,03 €		103 423,03 €	76 221,02 €	Autres dettes diverses	1 006,17 €	3 831,29 €
					Dettes fiscales et sociales	25 128,17 €	25 091,01 €
					Dettes financières	0,00 €	
Disponibilité	118 209,34 €		118 209,34 €	152 204,33 €			
Charges constatées d'avance	1 002,66 €		1 002,66 €	1 477,10 €	Pdt constatés d'avance	5 440,13 €	0,00 €
Parts Sociales	14 487,12 €		14 487,12 €	14 487,12 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**265 625,03 €**	**18 583,96 €**	**247 041,07 €**	**290 708,99 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**82 351,42 €**	**90 340,27 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**318 525,73 €**	**37 962,46 €**	**280 563,27 €**	**332 335,70 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**280 563,27 €**	**332 335,70 €**

AGILIANCE AUDIT

Familles rurales
Vivre mieux !

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/23 au 31/12/23

AGILIANCE AUDIT

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 660,00 €	3 160,00 €
Cotisations différents échelons	2 660,00 €	3 160,00 €
Ventes de biens et de services	196 698,50 €	195 498,68 €
Participation des familles	195 645,41 €	189 040,95 €
Participations diverses	1 053,09 €	6 457,73 €
Part. associations MAD personnel	0,00 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	89 997,81 €	88 177,61 €
Subvention Bonus Territoire CAF	34 135,47 €	34 135,47 €
CAF PSO	55 862,34 €	54 042,14 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	159 334,62 €	148 827,27 €
Subventions fonct.CAF	4 509,00 €	7 494,00 €
Subventions fonct. Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. intercommunales	118 315,60 €	100 705,17 €
Subventions fonct. communales	34 510,02 €	34 738,10 €
Subventions fonct. Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions fonct. Conseil régional	0,00 €	2 660,00 €
Subventions fonct. diverses	2 000,00 €	3 230,00 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	13 341,00 €	21 041,38 €
Transferts de charges Chorum CPAM	239,46 €	4 470,08 €
Autres transferts de charges d'exploitation	9 783,96 €	5 676,70 €
Reprises sur provision	3 317,58 €	10 894,60 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	239,14 €	231,64 €
Produits divers de gestion courante	16,65 €	8,54 €
UDAF Fds special	222,49 €	223,10 €
Total I	462 271,07 €	456 936,58 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 513,70 €	2 989,20 €
Cotisations différents échelons.	2 513,70 €	2 989,20 €
Achats	17 871,24 €	19 259,24 €
Alimentation Boisson	7 590,05 €	8 048,68 €
Fournitures d'activites	5 558,19 €	3 124,55 €
Fournitures d'entretien	2 608,54 €	2 007,40 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	409,08 €	533,81 €
Fournitures diverses	1 705,38 €	5 544,80 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	211 001,43 €	179 256,11 €
Sous traitance repas	101 735,46 €	89 072,74 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	54,31 €	1 530,48 €
MAD locaux	16 106,00 €	16 106,00 €
Entretien et réparation	8 758,10 €	6 604,57 €
Prime d'assurance	2 639,72 €	2 102,85 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	64 681,28 €	37 093,59 €
Programme pedagogique	1 144,00 €	6 588,15 €
Honoraires	11 315,72 €	12 385,33 €
Transports	956,82 €	718,00 €
Hebergement	687,44 €	728,12 €
Reception restauration	108,00 €	231,20 €
Frais de deplacement	514,46 €	1 264,84 €
Frais de structure divers	2 300,12 €	4 830,24 €

Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	207,24 €
Taxe sur salaire	0,00 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	0,00 €	207,24 €
Salaires et traitements	253 946,97 €	228 232,33 €
Rémunération du personnel	243 625,37 €	224 823,73 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 641,60 €	1 641,60 €
Formation du personnel	8 680,00 €	1 767,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	27 841,66 €	9 186,05 €
Dotation aux amortissements	9 333,31 €	5 124,17 €
Provision charges et risques divers	17 531,46 €	3 812,31 €
Provisions depart en retraite	976,89 €	249,57 €
Autres charges	143,86 €	2 178,91 €
Charges diverses de gestion courantes	1,86 €	7,22 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	2 029,69 €
Cotisation UDAF	142,00 €	142,00 €
Total II	513 318,86 €	441 309,08 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**-51 047,79 €**	**15 627,50 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	2 692,87 €	1 256,88 €
Total III	2 692,87 €	1 256,88 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2 692,87 €**	**1 256,88 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-48 354,92 €**	**16 884,38 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Quote part de sub. equipement	7 789,76 €	7 963,71 €
Produits exceptionnels	2 090,50 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	3 419,44 €	24 036,97 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	1 000,00 €
Total V	13 299,70 €	33 000,68 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	544,34 €	28,09 €
Charges sur exercices antérieurs	587,96 €	4 910,16 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	0,00 €
Total VI	1 132,30 €	4 938,25 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**12 167,40 €**	**28 062,43 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I+III+V)	**478 263,64 €**	**491 194,14 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**514 451,16 €**	**446 247,33 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**-36 187,52 €**	**44 946,81 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Pierrefontaine les Varans

Le : 30/03/2024

Nom et Qualité du signataire :

GENTNER-MARMIER Frédérique

AGILIANCE
AUDIT

Familles Rurales Château des Farfadets

ANNEXE 2023

Exercice clos le 31/12/2023
Durée : 12 mois

Résultat	-36 188 €
Total du bilan	280 563 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales Château des Farfadets est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en deux parties :

- Les accueils de loisirs enfants et adolescents, sur les sites de Pierrefontaine, Landresse et Laviron
- Des activités socio-culturelles sur le site de Pierrefontaine

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Démission de Florie SCHELLE, Coordinatrice EVS et sites
- Nouvelle organisation de l'administratif, répartition des tâches entre les 3 directions
- Augmentation des effectifs sur Landresse
- Baisse de la fréquentation sur les temps du soir à Laviron, très forte diminution des heures enfants sur les mercredis et les vacances
- Trun over important sur le site de Pierrefontaine (3 Directrices)
- Démission de l'ensemble des membres du conseil d'administration
- Mise en place d'un mandat de gestion (Fédération Départementale du Doubs)
- La personne en charge de la comptabilité n'était pas en capacité d'assumer les missions relevant de sa fonction, le relais a donc été pris par la comptable fédérale
- Difficultés de compréhension de l'aspect financier, notamment sur les subventions demandées aux communes du SIGREP et du SIVOS
- Relations détériorées avec les communes partenaires dues à l'absence de la structure associative

La CAF PSO et PSU est comptabilisé désormais dans le poste « Produits de tiers financeurs Concours public)

Rappel sur l'affectation du résultat 2022 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2022 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association		14 123,82 €
- Report à nouveau SIGREP de landresse		10 803,65 €
- Report à nouveau Commune Pierrefontaine		12 903,38 €
- Report à nouveau Commune Laviron	-	2 077,39 €
- Report à nouveau SIVOS Reverotte		9 193,35 €
- Report à nouveau EVS		- €
Total Résultat 2022		**44 946,81 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	3 113,74 €	1 228,80 €	2 168,74 €	2 173,80 €
Matériel de transport	34 000,26 €	- €	- €	34 000,26 €
Matériel de bureau et informatique	15 597,26 €	- €	2 957,74 €	12 639,52 €
Mobilier	5 951,77 €	- €	1 914,65 €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	58 663,03 €	1 228,80 €	7 041,13 €	52 850,70 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	2 292,64 €	316,96 €	2 168,74 €	440,86 €
Matériel de transport	1 610,09 €	4 857,18 €	- €	6 467,27 €
Matériel de bureau et informatique	7 613,68 €	3 777,31 €	2 957,74 €	8 433,25 €
Mobilier	5 569,91 €	381,86 €	1 914,65 €	4 037,12 €
Matériel	- €	- €	- €	- €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	17 086,32 €	9 333,31 €	7 041,13 €	19 378,50 €

AGILIANCE AUDIT

ANNEXE 2023

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	50,00 €	50,00 €	- €	- €
Sous Total	***50,00 €***	***50,00 €***	**- €**	**- €**
Usagers	24579,79	24 579,79 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	38137,94	38 137,94 €	- €	- €
Collectivités locales	58 814,62 €	58 814,62 €	- €	- €
Autres créances	10393,56	10 393,56 €	- €	- €
Sous Total	***131 925,91 €***	***131 925,91 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	1 002,66 €	1 002,66 €		
Total créances	**132 978,57 €**	**132 978,57 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	**1 002,66 €**
DEFI SITE INTERNET 01/01/24 AU 31/10/24	60,00 €
DEFI TABLETTE 01/01/24 AU 30/06/24	189,88 €
IDINFO CONTRAT MAINTEANCE 01/01/24 AU 30/09/24	522,00 €
DEFI MAINTENANCE PORTAIL 01/01/24 AU 30/04/24	40,23 €
STOCK PHARMACIE	190,55 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision des comptes clients	3 517,48 €	1 592,79 €	- €	5 110,27 €
Provision des partenaires	852,60 €	12 621,09 €	- €	13 473,69 €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	4 370,08 €	**14 213,88 €**	**- €**	**18 583,96 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	1 276,85 €	976,89 €	- €	2 253,74 €
	1 276,85 €	**976,89 €**	**- €**	**2 253,74 €**

6 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	42 472,39 €	193,70 €	- €	42 666,09 €
Subventions et mécénat Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	42 472,39 €	193,70 €	- €	42 666,09 €

Reprise des Subventions d'Investissements				
Nature	Solde au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2023
Subventions CAF	- €	- €	7 789,76 €	- 7 789,76 €
Subventions Crédit Agricole	- €	- €	- €	- €
	- €	- €	7 789,76 €	- 7 789,76 €

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	48523,21	48 523,21 €	- €	- €
Autres dettes diverses	0	- €	- €	- €
Dettes Usagers	1 006,17 €	1 006,17 €	- €	- €
Dettes Personnel	8 732,95 €	8 732,95 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations		- €	- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	16395,22	16 395,22 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**74 657,55 €**	**74 657,55 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**74 657,55 €**	**74 657,55 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	5 440,13 €	5 440,13 €		
TOTAL GENERAL	**80 097,68 €**	**80 097,68 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	**5 440 €**
part Gym adulte 2023-2024	3 138,00 €
Cotisation locale	20,00 €
Auto financement action jeunes	2 282,13 €

AGILIANCE AUDIT

Factures Non Parvenues	23 180 €
Démat 2023	250,00 €
CAC 2023	4 020,00 €
MAD EVS Frais de deplacement 09a 12/23	81,17 €
MAD EVS 09 a 12/23	905,26 €
MAD Perso Landresse	614,56 €
MAD Locaux PLV	11 000,00 €
MAD Locaux Landresse	5 106,00 €
Le monde des Saveurs d'Ana 12/23	265,00 €
Boulangerie Mark Damien 12/23	6,00 €
Koesio	931,56 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	133	18,90 €	2 513,70 €
Cotisation association locale	133	1,10 €	146,30 €
		20,00 €	**2 660,00 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent comme suit :

Charges exceptionnelles	544,08 €
Orange fermeture ligne	180,00 €
Charge exceptionnelle	0,06 €
ecart remise de cheque	0,30 €
Regul familles	100,00 €
Regul familles	110,00 €
Regul remuneration du personnel	153,72 €

Charges sur exercices antérieurs	587,96 €
AST25	110,40 €
Indemnités et avantage divers	20,86 €
EVS 11-12/2022	456,70 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent comme suit :

Produits exceptionnels	2 091 €
Regul familles	61 €
ecart caisse	3 €
Cheque Groupama	2 026 €

Produits sur exercices antérieurs	3 419,44 €
annulation provision MAD Perso 2022	2 704,83 €
Mutuelle Regul	258,61 €
Part Famille Gym 2022	456,00 €

Quote part subvention investissement viré au résultat	7 790 €

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	10,91	0,68
TOTAL	10,91	0,68

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2024

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	195 645,41 €
CAF	94 506,81 €
MSA	- €
Communes	34 510,02 €
Syndicats Intercommunaux	118 315,60 €
Etat	2 000,00 €
	444 977,84 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

AGILIANCE AUDIT